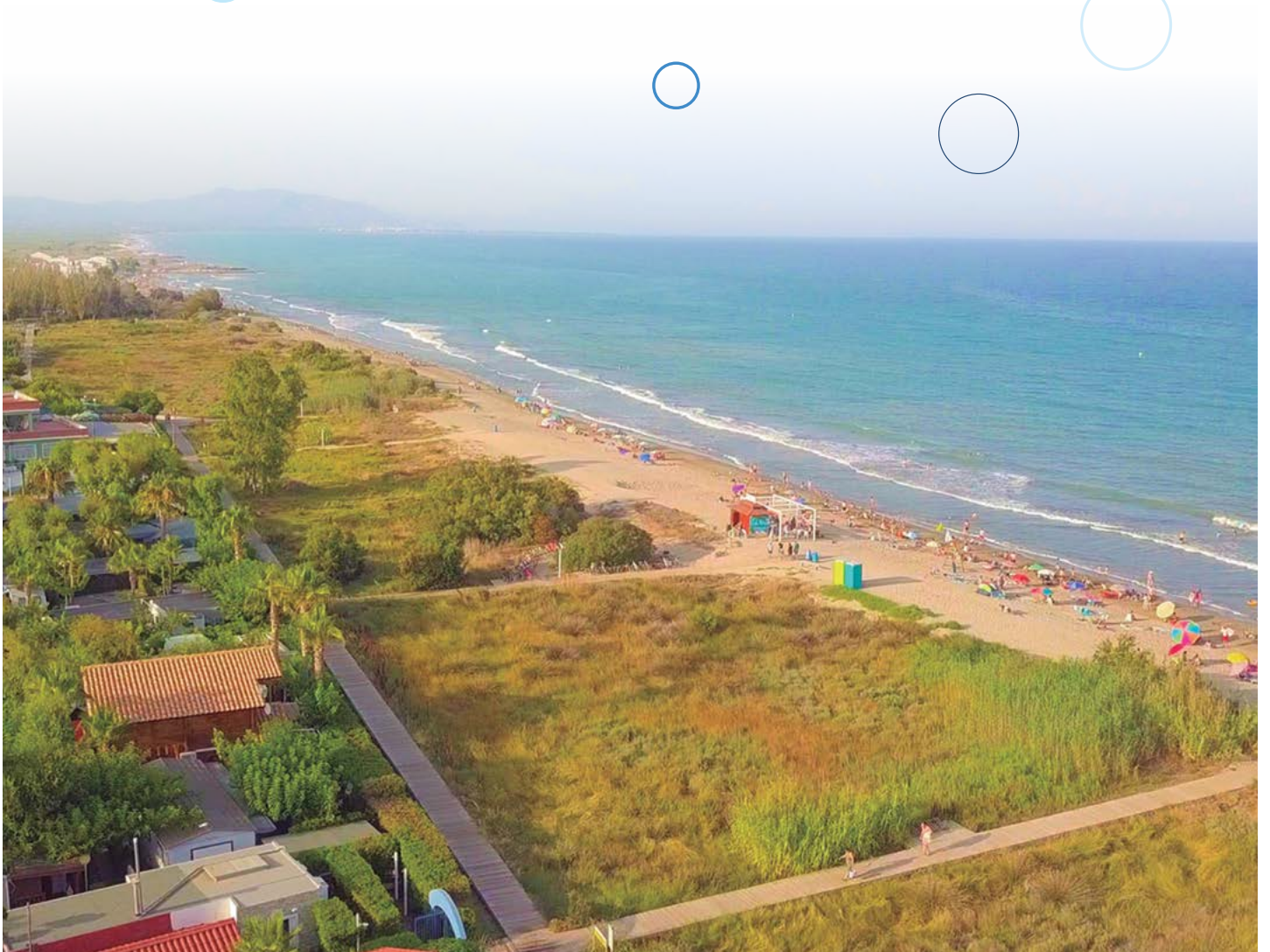


Bravoplaya

CAMPING - RESORT ★★★★★

REGLEMENT INTERNE

FRA



Ce règlement contient, entre autres, les règles d'utilisation des installations du camping et les droits et obligations des clients, conformément au décret 6/2015 de janvier du Conseil de réglementation des campings. Toutes les personnes qui entrent dans le camping sont tenues de se conformer les dispositions du présent règlement et de la législation espagnole régissant le camping touristique.

L'accès à ce camping et l'utilisation des installations sont réservés aux clients logés dans ce même camping.

Réservé le droit d'admission

Ils ne seront pas admis au camp, où ils en seront expulsés avec l'aide des agents de l'autorité si nécessaire, lorsqu'il existe une présomption bien fondée qu'ils ne respectent pas les règles de cohabitation, de moralité ou de décence, ou auront l'intention d'entrer ou sont d'entrer dans celui-ci avec le but différent d'accomplir les activités propres de l'établissement. Le droit d'admission est également réservé à ceux qui, avec leurs biens, occupent ou occuperont des espaces manifestement disproportionnés par rapport au nombre de personnes qui les utilisent. «L'entrée ne sera pas admise pour ceux qui ont une dette envers la Société en raison des services rendus antérieurement et dont les montants n'auraient pas été rendus effectifs à leur époque.»

Les enfants qui ne sont pas accompagnés par au moins un adulte à leur charge et responsable de leurs actes ne sont pas autorisés.

Bracelet de contrôle

L'utilisation d'un bracelet de contrôle d'accès est obligatoire pour la sécurité et un bon service à nos clients.

Check-in

Pour entrer dans le camping, il est OBLIGATOIRE de présenter le document d'identité nationale ou le passeport correspondant.

L'installation de tentes, caravanes et véhicules ne peut se faire que dans les lieux indiqués par la réception du camping au moment de l'entrée ou sur réservation préalable. Les changements de lieu doivent être autorisés.

Parcelles

Toutes les parcelles sont délimitées et prévues pour être utilisées sans envahir la route. En particulier et conformément à la réglementation sectorielle sur le tourisme «... L'installation sur les parcelles est expressément interdite par les clients d'éléments qui ne correspondent pas à ceux d'une utilisation temporaire, propre et habituelle au séjour dans les campings ou d'éléments qui nuisent à l'image touristique de l'établissement. Plus précisément, les sols, clôtures, évier, appareils ménagers ou tout autre élément qui, par sa fixation, transmet une image de permanence, constituant de ce fait l'installation par le client une cause suffisante pour la résolution du contrat quelle que soit sa nature, modalité, sans droit à indemnisation. Ce motif de résolution figurera dans le Règlement du régime interne de l'établissement et pourra être exercé en avertissant l'utilisateur et avant son refus de supprimer les éléments installés. «(Article 54 du décret n° 6/2015).

Bungalow/Mobilhome

Le jour de votre arrivée, vous devez verser une caution de 100 € en plus de garantie avec une carte de visa opérationnelle pour les dommages pouvant être causés au bungalow et à son contenu. Vous devez quitter le bungalow tel que vous l'avez trouvé. Le jour de votre départ il sera examiné par le personnel du camping et après son autorisation, le lendemain du départ, il vous sera restitué la caution de 100 €. Au cas où l'état du bungalow nécessiterait un nettoyage supplémentaire, un montant de 25 € (TVA incluse) sera facturé par heure supplémentaire de nettoyage, considérée par le personnel compétent.

Tous les bungalows disposent d'ustensiles de cuisine et de linge de maison (couvertures incluses). Serviettes uniquement dans les bungalows avec salle de bain

Changement de draps et serviettes à partir d'un séjour supérieur à 7 nuits.

Il est interdit de fumer à l'intérieur du bungalow. Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur ou à l'extérieur du bungalow / mobil-home.

Check in et check out

Vous avez le droit d'entrer dans votre parcelle assignée à partir de 13h et celle de votre bungalow assigné après 15h et vous êtes tenu de laisser la parcelle ou le bungalow libre à 11h le jour de votre départ.

Tarifs et réductions

Les tarifs en vigueur sont disponibles aux réceptions du camping ainsi que sur le site internet. Le coût de votre séjour doit être réglé à l'avance et entièrement satisfait lors de l'accès au camping.

Le camping établit un prix minimum par parcelle en haute saison qui correspond à la somme du coût de la parcelle plus deux adultes.

Le camping offre des réductions selon la saison. En basse saison, il propose également des tarifs spéciaux pour les retraités.

Les réductions sur notre liste de prix ne sont pas cumulables avec les cartes de réduction.

****Except;***

Dans ce camping l'intitulé except est utilisé pour nommer la personne qui dépend totalement d'une autre personne pour se déplacer dans le camping et accéder aux installations.

Réservations ; Le camping accepte les réservations de parcelles et de bungalows toute l'année.

Réservations pour la saison demi- haute

Parcelle; Été, minimum 7 jours et pont de la semaine Sainte minimum de 4 jours.

Acompte de 100 € par * virement en indiquant le numéro de votre pré-réservation. À partir de ce moment et jusqu'à 60 jours avant la date d'arrivée, vous avez le temps d'annuler votre pré-réservation et de récupérer le montant du signal de 90%, dans le cas contraire, la pré-réservation devient une réservation formelle et vous devez payer 50% du total de votre séjour par le biais de l'enregistrement en ligne (envoyé à votre adresse e-mail), où vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation et / ou interruption basée sur le coût total de votre séjour. A partir de ce moment il n'y a aucune possibilité de remboursement de la part du camping. Le reste du séjour sera réglé le jour de votre arrivée.

Vous aurez droit à la parcelle attribuée le jour de votre arrivée de 13h00 à 22h00, et vous devrez la laisser libre le jour du départ avant 11h00.

Bungalow; Été, minimum 7 jours et Pont de Semaine Sainte minimum 5 jours.

Acompte de 200 € par * virement en indiquant votre numéro de pré-réservation. À partir de ce moment et jusqu'à 60 jours avant la date d'arrivée, vous avez le temps d'annuler votre pré-réservation et de récupérer le montant du signal de 90%, dans le cas contraire, la pré-réservation devient une réservation formelle et vous devez payer 50% du total de votre séjour par le biais de l'enregistrement en ligne (envoyé à votre adresse e-mail), où vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation et / ou interruption basée sur le coût total de votre séjour. A partir de ce moment il n'y a aucune possibilité de remboursement de la part du camping. Le reste du séjour sera payé le jour de votre arrivée. Il sera à votre disposition le jour de votre arrivée à 15h et jusqu'à 22h et vous devrez le laisser libre le jour de votre départ avant 11h.

***Pour plus d'informations sur les conditions de réservation et / ou les réservations en basse saison, vous pouvez écrire à reservas@bravoplaya.com.**

Longs séjours

nous considérons « long séjour » comme dépassant le mois; dans ce cas, vous devez effectuer des versements mensuels de votre séjour et ainsi de suite, comprenant que le jour du paiement comme le jour du mois du début de votre séjour, etc. Les bungalows seront vérifiés mensuellement par notre personnel pour s'assurer de leur bonne utilisation.

Consommation électrique

Le jour de votre arrivée et de votre départ, le compteur de votre hébergement sera lu. Le prix du bungalow / parcelle comprend 8,33 kw / jour (250kw / mois). L'excédent d'électricité sera facturé 0,25 €, TVA incluse, par kw supplémentaire.

Entrée d'animaux

L'entrée d'animaux présentant un danger ou un inconvénient pour les campeurs est interdite. Si les animaux répondent à ces caractéristiques, la société et le client peuvent convenir de conditions de toutes sortes afin que l'introduction puisse être faite.

L'entrée d'animaux domestiques dans les bungalows n'est pas autorisée, en parcelle si, toujours avec sa carte sanitaire et assurance de responsabilité civile en vigueur.

Maximum 2 chiens autorisés par unité de camping. Les chiens doivent toujours être attachés et respecter les règles de cohabitation, déféquer et uriner à l'extérieur du camping et leurs besoins doivent être collectés et déposés dans des décharges et respecter les zones où leur accès est interdit. La violation de cette norme peut signifier l'abandon immédiat du camping.

Absence du camping un jour ou plus

Les caravanes et les tentes ne sont pas autorisées sans que leurs occupants soient tous les jours au camping. Si le client envisage de quitter le camping et de laisser la tente, la caravane ou le véhicule dans le camp, il sera obligé d'informer le bureau d'accueil, qui peut accepter l'absence dans des conditions tenant compte des circonstances, ou forcer le client à quitter le terrain avec tous ses biens, dans tous les cas, le prix minimum à payer en cas d'absence des occupants sera équivalent à deux personnes et une parcelle. La direction se réserve le droit de démanteler les parcelles qui auraient été absentes du camping sans le communiquer.

Heures de repos et de silence

Les heures suivantes sont déclarées de repos dans le camping:

DE 15:00 A 17:00 DE L'APRES-MIDI: Durant ces heures, le client évitera toute classe de bruits, voix, disputes, réglant les appareils sonores (surtout télévisions et radios) de manière que cela ne cause pas de gêne aux voisins.

DE LAS 24:00 A 08:00 DU MATIN: Pendant ces heures le silence s'intensifiera, en interdisant la circulation des véhicules à l'intérieur de l'enceinte, sauf dans des cas exceptionnels dans lesquels une urgence ou une nécessité du camping l'aurait ainsi aménagée. Un soin particulier sera apporté au bruit produit par les téléviseurs et les radios.

Visites

L'entrée de la zone de camping est exclusivement réservée aux utilisateurs de ce dernier. Dans des cas exceptionnels, la Direction, sur demande du client et sous sa responsabilité peut autoriser l'entrée pour une durée limitée précédemment indiquée. Les membres de votre famille ou vos amis, qui seront tenus dans tous les cas de remettre au bureau d'accueil un document d'identité, qui sera récupéré lors de son départ. La visite de plus d'une demi-heure impliquera, à toutes fins utiles, que le visiteur soit considéré comme un client pendant une journée; dans ce cas, il doit payer le coût de la visite. En moyenne / haute saison, vous devez porter le bracelet de visite pour profiter du camping et de ses installations.

Circulation et stationnement de véhicules

À l'intérieur du camping, les véhicules limiteront leur vitesse à 10 km / h. Les autres véhicules ne peuvent pas circuler, sauf ceux appartenant aux clients. À l'intérieur de l'enceinte, l'utilisation du véhicule de toutes les classes sera limitée à l'entrée et à la sortie des clients, évitant ainsi l'utilisation sportive ou de loisir de ceux-ci, en particulier en ce qui concerne les vélos et les motos. La circulation des véhicules sera suspendue pendant les heures de silence nocturne. Si vous revenez au camping à ce moment-là, vous devez laisser la voiture à l'extérieur du camping et y accéder en marchant. Vous ne pouvez que vous garer sur votre parcelle, dans les limites de votre parcelle, dans votre bungalow ou dans un parking réservé à cet effet. **Le stationnement dans d'autres parcelles est considéré comme une infraction grave.** Si vous vous garer dans une autre parcelle, vous devez payer le tarif de la parcelle supplémentaire que vous occupez. Et si cela gêne l'entrée d'un autre client, votre continuité dans le camping sera évaluée car cela aura enfreint les règles de la cohabitation.

Messages et courriers

Les clients qui attendent des messages ou du courrier peuvent les récupérer dans leur casier à la réception, exceptionnellement et seulement en cas d'urgence, les services de sécurité acheminent les messages vers l'emplacement.

Réception de colis ou de lettres certifiées

Nos réceptionnistes, en principe, ne sont pas autorisés à retirer des colis ou des lettres certifiées. Si vous attendez un colis ou une lettre certifiée, l'intéressé doit contacter la société de transport pour connaître le moment de la livraison et ainsi être présent. Dans tous les cas, vous pouvez autoriser nos réceptionnistes, mais ni eux ni la société ne seront tenus responsables si votre colis est endommagé, ne contient pas ce qui était attendu ou a été perdu.

Réseaux sociaux

Le personnel autorisé du camping peut prendre des photos ou des vidéos de promotion et d'intérêt commun, si vous ne souhaitez pas participer dans ce sens, vous pouvez indiquer au personnel votre désir de ne pas apparaître ou de supprimer une image ou une vidéo dans laquelle vous ou des personnes dont vous apparaissez est un tuteur. Vous pouvez également contacter camping@bravoplaya.com et ils seront immédiatement supprimés des médias.

Animation

Il varie en fonction de la saison, disponible sur le site internet du camping et sur les réseaux sociaux. **Les animateurs sportifs ne jouent pas le rôle de garderie**, il n'est pas permis de laisser les enfants à leurs charges. Les seuls responsables des enfants sont leurs parents ou tuteurs.

Restaurants et Super marché

Ils sont loués par le camping à des agents indépendants, mais directement soumis aux règles du camping et avec le même engagement de qualité. Toute réclamation ou souhait peut et nous vous

remercions de bien vouloir l'exprimer par courrier électronique à camping@bravoplaya.com ou par le biais de l'enquête de qualité reçue par e-mail après votre départ ou en remplissant l'enquête livrée en main propre ou à votre disposition lors des réceptions du camping.

Service Wifi

Le Camping a sous-traité le service Wi-Fi à la société Social Strategic Tourism S.L. Grâce à laquelle nous offrons le service gratuit, vous avez la possibilité de contracter plus de couverture via la même entreprise, veuillez-vous rendre à la réception si vous avez des problèmes de connexion ou si vous souhaitez louer un service supérieur.

Ramassage des Poubelles

Le jour de votre arrivée, un sac poubelle sera livré à la réception. Chaque jour, le camion-poubelle passera par votre parcelle ou votre bungalow à partir de 15 heures. Il le ramassera s'il est correctement attaché et situé à une extrémité de votre parcelle / bungalow et ils vous laisseront un autre sac poubelle.

Recyclage

Aux entrées du camping, vous avez des conteneurs de recyclage. Si vous souhaitez recycler dans le sac à ordures collecté par notre personnel, vous ne devez déposer que des déchets organiques.

Piscines

Il est interdit d'accéder aux piscines après l'heure fixée. Les enfants de moins de 10 ans doivent toujours être accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs. Il est interdit de fumer, non plus les récipients en verre. **Il n'est pas permis de réserver des chaises longues** ; Le maître-nageur a l'obligation de retirer les serviettes des chaises longues qui ne sont pas utilisées.

Barbecues

Les barbecues utilisant du bois ne sont pas autorisés, si avec du charbon de bois et à condition que les conditions atmosphériques soient adéquates et qu'il n'y ait aucun inconvénient pour les voisins et toujours dans leur parcelle / bungalow, jamais envahissant la rue ou une autre parcelle.

Fontaines du Camping

Les fontaines du camping fournissent de l'eau potable et doivent être utilisées exclusivement pour boire ou prendre de l'eau, jamais comme évier ou lavoir.

Lave-linge auto service

Dans le camping, des machines à laver et des sèche-linges sont à votre disposition et fonctionnent avec des pièces en euros. Il est interdit de laver les vêtements des animaux dans ces machines à laver. Dans le centre de nettoyage canin, il y a une machine à laver.

Eaux résiduelles

Les conteneurs d'eaux usées doivent être vidés uniquement et exclusivement dans les toilettes chimiques destinées à cet usage ou dans les machines Camper Clean situées dans les deux zones du camping.

Horaires des installations et services

Ces horaires peuvent varier en fonction de la période de l'année et de la saison, disponibles sur les panneaux d'information et à la réception.

Obligations

Les obligations de nos campeurs utilisant ce camp.

- a) Se soumettre aux exigences particulières de la société Titulaire du camping visant au maintien de l'ordre et au bon régime de celui-ci.
- b) Respectez les plantes et les installations en les utilisant correctement.
- c) Observez les normes élémentaires de cohabitation, de moralité, de décence et d'ordre public.
- d) Communiquer à la Direction du camping les cas de maladie fébrile ou contagieuse dont vous avez connaissance.
- e) Quitter le camping une fois terminé le délai convenu, à moins qu'il ne soit prolongé avec un accord commun entre l'entreprise et le client.
- f) Jetez les ordures ou les déchets dans les poubelles du camping, contribuant ainsi à maintenir la propreté du camping.
- g) Laissez le terrain dans lequel la tente ou la caravane a été installée dans les mêmes conditions que celle dans laquelle elle a été trouvée, en prenant soin de faire disparaître tout mouvement de fossé ou de terre qui aurait été fait.
- h) Donner tout objet perdu trouvé à la réception.
- i) Maintenir le volume des radios et des téléviseurs modérés, pour ne pas déranger les voisins.
- j) Tenir vos animaux domestiques attachés et avec la carte de santé correspondante en règle. Ramassez les excréments de vos animaux

k) Pendant la haute et moyenne saison, il est obligatoire de porter des bracelets d'identification visibles dans tout le camping, les espaces communs et les centres sportifs. Le service de sécurité, ainsi que les autres employés du camping, peuvent exiger le respect de ce point de réglementation dans l'intérêt de tous les clients.

l) Les parents seront responsables de leurs enfants dans toutes les activités qui se déroulent dans le camping, ainsi que dans toutes ses installations.

Interdictions

Il est interdit aux campeurs utilisateurs de ce camp :

- a) Perturber le reste des autres campeurs pendant les heures indiquées.
- b) Pratiquer des jeux ou des sports pouvant déranger les autres campeurs.
- c) Allumer un feu de charbon de bois ou le bois de chauffage, sauf dans les barbecues correctement conditionnés et à l'écart de tout objet inflammable.
- d) Être accompagné d'animaux qui présentent manifestement un danger ou une gêne pour les campeurs.
- e) Nourrir les chats sauvages.
- f) Transporter des armes ou des objets pouvant causer des accidents.
- g) Laissez des résidus d'ordures à l'extérieur des récipients qui lui sont destinés et les jeter tout particulièrement aux fontaines publiques ou aux routes.
- h) Introduire dans le camp de personnes qui n'y sont pas, il dispose de l'autorisation préférentielle de la direction du camping.
- i) Tendre des vêtements dans des endroits non autorisés.
- j) Installez n'importe quel type de clôture ou de barrière sur le terrain utilisé par le campeur.
- k) Effectuez tout type d'actes pouvant nuire à la propriété, à l'hygiène et à l'aspect du camping.
- l) Circuler en vélo sans lumières une fois la nuit tombée.

- m) Déranger les voisins avec le bruit des télévisions et des radios, ou la fumée des barbecues.
- n) Il est strictement interdit de tailler, couper ou attaquer les plantes et les arbres du camping. Vous ne pouvez pas attacher de cordes aux arbres sans les avoir préalablement protégés. Tous les types de traverses installées doivent être enlevés avant le départ.
- o) L'utilisation de tout type de feux d'artifice à l'intérieur et autour du camping est interdite.
- p) Il est interdit aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'un adulte d'accéder aux piscines et de les utiliser. L'accès à la salle de sport est interdit aux enfants de moins de 14 ans.
- q) L'installation de toile de soleil ou de rideaux dans toutes les parcelles est interdite, ainsi que l'installation de raphias qui ne soit pas noirs.
- r) Il est interdit d'attacher des par-vent aux haies. Une distance de 50 cm de la haie sera respectée afin que le personnel du camping puisse effectuer les tâches de maintenance planifiées.
- s) L'installation par les clients d'éléments qui ne correspondent pas à ceux d'usage temporaire, propres et habituels du séjour des campings et / ou portant atteinte à l'image touristique de l'établissement est expressément interdite. Plus précisément, les sols, clôtures, éviers, appareils électriques et tout autre élément qui, par sa fixation, transmet une image de permanence dans le camping, ne pourront pas être installés dans les parcelles, constituant de ce fait l'installation par le client un motif suffisant pour la résolution du contrat d'hébergement était sa modalité, sans aucun droit à compensation.

Sanctions

Le campeur qui enfreint l'une de ces interdictions, qui ne se conforment pas aux instructions de la Direction du camping, qui ne se conforment pas aux normes élémentaires d'éducation et de cohabitation sociale et, en général, qui ne respectent pas tous les principes de la vie civilisée, **SERA INVITÉ A QUITTER LE TERRAIN**, et si cela n'est pas fait paisiblement, vous pouvez être expulsé du camping par la Direction. Tout cela sans préjudice des actions pécuniaires et de sortes que l'autorité compétente pourrait imposer.

Assurances

La société n'est pas responsable des dommages causés par les tempêtes, la grêle, l'incendie, les cas de force majeure, etc. La Direction décline toute responsabilité éventuelle en cas de vol, d'accident ou de détérioration d'objets ou de personnes. Les objets de valeur peuvent être déposés dans les coffres fort installé dans la Réception. À la réception du camping, il existe des formulaires de réclamation officiels dans lesquels l'utilisateur peut enregistrer les réclamations qu'il estime appropriées. Pour ce faire, il peut également remplir le questionnaire de satisfaction mis à sa disposition à la réception, que nous apprécions et avons en considération.

Bravoplaya

CAMPING - RESORT ★★★★★

INFORMACIÓN Y RESERVAS

camping@bravoplaya.com · Tlf +34 964 31 95 67

Ribera de Cabanes · Castellón · España

www.bravoplaya.com

